

Commune de SOLLACARO

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 26 février 2021

Présents : Jean-Jacques BARTOLI, Rose-Marie CESARI, Marie-Paule LANGIANNI, Bernard BUCAI, Blanche CESARI, Dominique FARELLACCI, Antoinette GERMAIN, Yves NICOLAI, Elisabeth LOMELLINI

Absents excusés : Isabelle BARTOLI, Jérôme ISTRIA (pouvoir donné à Dominique FARELLACCI)

Secrétaire de séance : Elisabeth LOMELLINI

Ordre du jour :

1 - Demande de financement pour étude dans le cadre d'un audit énergétique

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier émanant de la Préfecture annonçant la mise en place d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre d'un appel à projet 2021.

Cela concerne des travaux réalisés sur les bâtiments communaux visant à diminuer la consommation énergétique (remplacement d'équipements y compris les systèmes de chauffage, modernisation de l'éclairage, isolation du bâti, ...)

Il propose donc de répondre à cet appel à projet pour le groupe scolaire (locaux administratifs + appartements) et éventuellement pour le parc de logements communaux, étant entendu que la date butoir a été fixée au 31 mars 2021.

Une étude étant nécessaire pour un tel projet, il présente un devis proposé par un bureau d'études représenté par M. Franck Antoine PERETTI qui s'élève à 11 400,00 € TTC (9 500,00 € HT)

Il propose pour cela le financement suivant :

- Subvention AUE (70 % du HT) = 6 650,00 €
- Commune (y compris TVA) = 4 750,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte ce financement.

2 - Attribution du marché pour les travaux de Teppa (pluvial + parking)

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 6 octobre 2017, le Conseil Municipal avait acté pour entreprendre des travaux d'assainissement du pluvial et de réfection du parking au quartier Teppa.

Il rappelle également le montant de l'opération approuvé par le Conseil, à savoir :

- Coût total de l'opération : 71 121,00 € (63 905,00 € HT)
- Financement à 80 % du HT (DETR + CDC) : 48 617,00 €
- Commune (y compris TVA) : 22 504, 00 €

Un appel d'offre a été lancé en février 2020 mais le marché a été déclaré infructueux, aucune offre n'étant parvenue à l'issue de la consultation.

En vertu de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il est possible de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le Maire propose donc d'attribuer ce marché à l'entreprise APART A9 dont le siège se trouve à AULLENE, quartier Cardelli, aux mêmes conditions prévues au marché pour un montant de 59 340,00 € HT (65 274,00 € TTC)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'attribution de ce marché à l'Entreprise APART A9.

3 - Demande de financement suite à un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles primaires

Le Maire déclare que dans le cadre du Plan de relance, un appel à projet a été lancé pour équiper les écoles d'un socle numérique de base (vidéoprojecteur avec tableau interactif + poste de travail) avec mise à disposition des ressources et services numériques. Il précise que les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le 31 mars 2021.

Il propose au Conseil de répondre à cet appel à projet qui peut être cofinancé dans le cadre de cette opération et par la DETR à hauteur de 80% du montant HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à entreprendre les démarches.

4 - Division foncière au lotissement communal

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 2 octobre 2020, le Conseil avait acté pour procéder à une division foncière d'une parcelle dans le lotissement communal.

Le cabinet EYSSETTE ayant présenté un projet de division en 3 lots : un de 769 m², un de 414 m² et un de 73 m², le Conseil avait approuvé la proposition et mandaté le Maire pour poursuivre les démarches.

Les propriétaires riverains ont été contacté et ont accepté l'offre de vente au prix de 25,00 € le m².

Le Maire propose donc d'attribuer le lot de 769 m² à Mme Noëlle ETTORI, le lot de 414 m² à M. Julien ROUSSEAU. Il propose également de surseoir à la vente du lot de 73 m² dans la mesure où, d'une part, une servitude pour l'eau et l'assainissement doit être instaurée et d'autre part M. Noël OLIVESI, candidat pour acquérir ce lot, n'a pas officiellement notifié sa décision.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire.

5 - Charte de la langue Corse.

Marie-Paule LANGIANNI rappelle qu'en 2014 la commune avait le choix d'adhérer à la charte de la langue corse en choisissant le niveau 1 de certification avec :

- **5 actions** à réaliser dont la n° **3 obligatoire** : Signalétique bilingue externe à la mairie
- et **4 autres au choix parmi les 29** : - **2** Papier à en-tête bilingue – **3** Editorial bilingue dans le magazine municipal – **5** Cartons d'invitation bilingues pour toutes les manifestations culturelles – **9** Mise en ligne d'une version corse sur le site internet de la commune.

En 2021 au vue des actions mises en place et celles en cours, il serait souhaitable de passer au niveau 2 de certification avec **10 actions** dont :

- les n°s **1, 2, 3, 5, 12 obligatoires** :
 - **1** Papier à en-tête bilingue - **2** Message bilingue sur le répondeur de la mairie – **3** Signalétique bilingue externe de la mairie – **5** Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles – **12** Mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune
- Et **5 autres au choix** :
 - 4** Inscription en langue corse ou bilingue sur les véhicules de la mairie – **10** signalétique en langue corse ou bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la commune – **17** réalisation d'une étude toponymique de la commune avec pour objectif la mise en place d'une signalisation respectueuse du patrimoine linguistique de la commune et l'utilisation de la graphie dans les cadastres. - **19** Mise en place de plaques de rue bilingue ou en langue corse, signalisation de hameaux, de lieux dits ou de chemins communaux en langue corse – **29** – Signalisation festive en langue corse
 - Et, **27** Désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la présente charte et la promotion de la langue corse dans la commune.

A savoir que certaines actions ont déjà été réalisées et d'autres sont en cours.

Passer au niveau 2 de certification renforcerait la visibilité de la langue corse sur la commune.

Ce qui a été voté à l'unanimité.

Questions diverses :

1 - Modification du plan de financement pour les ruelles du village

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 02/10/2020 le Conseil a approuvé le plan de financement concernant la réhabilitation des ruelles du village. Le Maire annonce qu'il est nécessaire de procéder à la recherche de financements complémentaires dans la mesure où la Collectivité de Corse ne finance qu'à hauteur de 350 000 € HT maximum.

Après avoir rencontré le service, le Maire propose de combler le financement en faisant une demande auprès de l'Office de l'Environnement.

Il faudra donc modifier le plan de financement en conséquence.

2 – Modification du plan de financement pour le talus de Calvèse

Après avoir obtenu les financements demandés, la Commune a procédé à un appel d'offres ouvert qui a été déclaré infructueux : une seule entreprise a répondu pour un montant dépassant largement celui estimé par le bureau d'études.

Entre temps, l'état du talus s'est encore aggravé du fait des pluies successives et l'état d'urgence sanitaire n'a pas permis de faire avancer efficacement le projet.

Aujourd'hui, après une nouvelle étude technique, le bureau d'études estime que des travaux supplémentaires sont nécessaires et présente un nouvel estimatif de 142 758,00 € TTC (129 780,00 € HT) répartis en deux lots :

Lot n° 1 : Travaux géotechniques : 85 185,00 € TTC (77 450,00 € HT)

Lot n° 2 : Maçonnerie/Pluvial 57 563,00 € TTC (52 330,00 € HT)

La différence avec l'étude précédente est de **26 235,00 € TTC** (23 850,00 € HT)

Le Maire précise qu'il faut faire une demande de financement complémentaire.

3 – Arrêté relatif à la DFCI pour l'année 2021

Le Maire précise qu'il faut prendre un arrêté relatif à la DFCI pour l'année 2021. Manifestement le parc de bornes ne correspond pas à celui du Service Incendie.

4 – Compte rendu de la réunion CTPNAF

Commission : avis favorable avec réserves portant essentiellement sur les secteurs Giunca/Carboni.

Le Maire ne manquera pas de tenir le Conseil informé sur la suite des événements.

5 – Devis pour le clocher de Calvèse

Concernant l'électrification des cloches et la protection contre les nuisibles (pose de deux filets) le devis indique : 14 643,00 € TTC pour l'électrification et 2 994,20 TTC pour la protection nuisible.

Dominique FARELLACCI fait part de la volonté d'un calvesain de faire un don pour cette opération. Il s'agit donc de connaître le montant de cette somme afin d'établir le montage financier de l'opération.

6 – Réfection de la place du monument aux morts

Le Conseil avait mandaté le Maire pour une étude « d'avant-projet » concernant cette opération. Le Bureau d'Etudes a fait parvenir un dossier avec notice explicative, un devis estimatif et un plan d'accompagnement.

Le dossier sera étudié lors d'une prochaine séance.

7 – Réfection de la Place de l'Eglise

Le Conseil avait mandaté le Maire pour une étude « d'avant-projet » concernant cette opération. Le Bureau d'Etudes a fait parvenir un dossier avec notice explicative, un devis estimatif et un plan d'accompagnement.

Le dossier sera étudié lors d'une prochaine séance.

8 – Aire de jeux

Jérôme ISTRIA propose d'étudier la possibilité d'installer une aire de jeux pour les enfants dans le jardin de l'église.

Le Maire fait un point sommaire sur les finances communales qui sont saines en termes de trésorerie et de budget.

Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'il faut être prudent sur cette situation qui est due au fait que de nombreux projets n'ont pu être réalisés en raison de la situation sanitaire (entreprises à l'arrêt, dossiers en suspens...).

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

JJ BARTOLI

RM CESARI

MP LANGIANNI

B BUCAI

B CESARI

D FARELLACCI

A GERMAIN

E LOMELLINI

Y NICOLAI